

COMMISSION DU BASSIN DU LAC TCHAD



LAKE CHAD BASIN COMMISSION

BOITE POSTALE 727 N'DJAMENA – TCHAD  
Tél. : +235 252-41-45 / 252 40 29 Fax : +235 252-41-37  
E-mail : lcbbc@intnet.td

**GESTION ET COOPERATION TRANSFRONTALIERE  
DANS LE BASSIN DU LAC TCHAD : *outils institutionnels de la  
coopération internationale***

**Résumé**

*Par, Michel Dimbélé Kombé  
Directeur des Ressources en Eau et de l'Environnement,  
Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)*

La Commission du Bassin du lac Tchad a été créée en 1964 par la convention de Fort Lamy (actuel N'Djamena) et regroupe actuellement six Etats : Tchad, Niger, Nigeria, Cameroun, RCA et Libye.

Une analyse diagnostique des politiques dans l'ensemble des Etats riverains, en faveur de la sauvegarde du lac et de son écosystème est alarmante. Elle montre une pratique non durable dans la gestion de l'eau et l'environnement du bassin.

Pour inverser cette tendance et ainsi renforcer la coopération transfrontalière, deux outils institutionnels ont été préconisés : 1) la signature le 26 Mars 2008, d'un protocole d'accord sur les échanges des données entre les Etats membres de la CBLT ; 2) le projet de création et la vulgarisation d'une Charte de l'Eau dans le bassin du Lac Tchad, en cours de démarrage.

Une commission mixte existe cependant à la CBLT depuis sa création, et couvre de nombreux domaines de coopération et de règlement de conflits entre les Etats membres.